



Commerce Liégeois ASBL
Rue du Vertbois, 11
4000 Liège

Liège, le 17 mars 2020

Monsieur Jean-Luc CRUCKE
Ministre du Budget et des Finances, des
Aéroports et des Infrastructures sportives
Chaussée de Louvain 2
5000 Namur

Concerne : aides aux commerçants et indépendants impactés

Monsieur le Ministre,

Suite aux mesures prises le vendredi 13 mars par le conseil national de sécurité concernant le COVID-19, l'équipe du Commerce Liégeois ASBL a constaté le 17 mars que 60% des commerçants du centre-ville de Liège affichent porte close.

Nous avons sondé ceux qui sont encore ouverts et ces derniers sont dans la crainte de ne pas pouvoir fermer de leurs propres initiatives puisqu'ils doivent faire face à l'ensemble de leurs charges. Ils sont dans un état d'anxiété et d'incompréhension face aux informations qui circulent sur l'ensemble des réseaux.

Suite à cette rencontre, le Commerce Liégeois ASBL demande :

- La suppression des loyers pendant la période de crise ;
- La suppression des taxes liées aux commerçants ;
- La suppression des acomptes des charges énergétiques ;
- La suppression des acomptes TVA / ONSS ;
- L'exonération des cotisations sociales.

La période de confinement doit être mise en place immédiatement avec la fermeture de l'ensemble des commerces sauf l'alimentation et de premières nécessités de soins médicaux. Il faut une prise de position forte face à cette crise sanitaire et économique mondiale.

Les mesures actuelles doivent être renforcées car elles ne sont pas suffisantes aux yeux de l'ensemble des commerçants. Une aide économique adéquate doit être mise en place pour cette période de crise.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Jean-Luc VASSEUR

Président du Commerce Liégeois ASBL



A l'attention de Monsieur Jean-Luc VASSEUR,
Président du Commerce Liégeois,

Le Ministre Jean-Luc CRUCKE a bien reçu votre courriel de ce 17 mars 2020 et m'a chargée d'en assurer le suivi.

Aussi, je vous prie de bien vouloir excuser le retard avec lequel je vous adresse cette réponse car j'imagine qu'en ce temps de tensions et d'incertitude pour vous et tous les commerçants que vous représentez, celle-ci était attendue avec impatience.

Je vous prie de trouver, ci-dessous, copie de la réponse de Monsieur le Ministre et reste à votre entière disposition.

Concerne : aides aux commerçants et indépendants impactés

Cher Monsieur,

J'ai pris bonne note de votre courrier de ce 17 mars 2020 par lequel vous relayer les difficultés rencontrées par les commerçants dans le cadre de la crise que nous traversons.

Comme vous le savez sans doute, le Gouvernement wallon a pris les premières mesures urgentes le 18 mars 2020, en suspendant tous les délais de rigueur fixés dans l'ensemble des législations et réglementations wallonnes pour une période décidée de 1 mois qui pourra s'étendre jusqu'à trois mois selon l'évolution de cette crise. Du point de vue fiscal, cela signifie notamment que tous les délais de paiement sont actuellement suspendus et que les droits de vos membres également sont garantis s'ils attendent, par exemple, la fin de cette crise pour rentrer une réclamation administrative.

J'ai travaillé également avec mon administration à la mise en œuvre d'un plan d'action administratif qui prévoit notamment de :

- suspendre les contrôles physiques afin de protéger les citoyens et les agents du Service Public de Wallonie ;*
- reporter les impacts des décisions fiscales négatives aux redevables lors de l'analyse d'une réclamation contre un impôt ;*
- accélérer le traitement lorsque ces décisions sont favorables aux redevables pour rendre du pouvoir d'achat ;*
- procéder à un assouplissement général de la procédure de recouvrement en facilitant par exemple l'octroi de plan d'apurement pour les personnes actuellement en difficultés financières.*

Je suis également à l'initiative d'un premier paquet de mesures complémentaires à caractère fiscal validé par le Gouvernement le 26 mars 2020. J'y ai prévu trois dispositions spécifiques pour soutenir économiquement tous les citoyens et toutes les entreprises qui subissent les mesures de confinement et de fermeture obligatoires décidées, à juste titre, par le Gouvernement fédéral dans un objectif de limiter la propagation de ce virus entre les personnes.

Tout d'abord, de nombreuses personnes risquent de ne pas pouvoir se rendre auprès de leur notaire afin de passer les actes authentiques de revente d'un bien acquis il y a moins de 2 ans. Pour rappel, si on revend un bien dans les 2 ans de la date d'acquisition, on peut bénéficier de la restitution de 3/5 des droits d'enregistrement payés lors de l'acquisition du bien immobilier. Les délais seront dès lors adaptés pour garantir le bénéfice de cette mesure jusqu'à la fin de cette période compliquée.



Ensuite, et pour s'octroyer des garanties complémentaires en ces temps de crise majeure, le secteur bancaire risque de recourir à l'activation des mandats sur les crédits hypothécaires et de prendre ainsi réellement des hypothèques sans que les redevables concernées ne puissent s'y opposer. Cela va entraîner des coûts conséquents (fiscaux et notariaux) pour ceux-ci. Ces derniers seront à présent protégés par la neutralisation fiscale des conséquences d'une telle décision prise éventuellement par les banques. J'ai effectivement mis en œuvre une réduction exceptionnelle à 0 % du droit d'enregistrement pour les mandats hypothécaires qui seront activés.

Enfin, et dans l'objectif de soutenir les établissements concernés par la taxe sur les appareils automatiques de divertissement, notamment dans le secteur HORECA, le Gouvernement décide de réduire la taxe de 1/12ème par mois ou partie de mois de fermeture obligatoire.

Outre tout ceci, je suis également actuellement en contact avec mon homologue du Gouvernement fédéral afin d'essayer de dégager des pistes intéressantes en faveur des citoyens et des entreprises sur le précompte immobilier, les droits d'enregistrement et les droits de succession. J'espère pouvoir annoncer bientôt de nouvelles actions menées sur ces impôts également.

Comme vous pouvez le constater, je suis personnellement très investi avec mes collègues du Gouvernement wallon dans la recherche de solutions pour soutenir les nombreuses personnes, tant physiques que morales, qui voient leur capacité financière gravement affectée pour le moment.

Et par notre travail en collaboration avec nos collègues de l'état fédéral, nous sommes parvenus à des solutions plus globales, notamment sur la TVA ou le précompte professionnel, et même sur les cotisations sociales. Ainsi, par exemple, Le chômage temporaire a été à la fois automatique, étendu et renforcé. Une série de report de reports de paiement sont prévus en termes de fiscalité (généralement de 2 mois) et de cotisations sociales (report pour les deux premiers trimestres).

Vu le grand nombre de mesures prises aux différents niveaux de pouvoirs, il m'est difficile de vous les résumer dans un mail, aussi je vous invite à consulter les sites suivants conçus à cette fin : www.1890.be

Aussi, n'hésitez pas à relayer auprès de vos membres le a plate-forme wallonne pour introduire une demande sera mise en ligne par le SPW Economie ce vendredi à l'adresse suivante : www.indemnitecovid.wallonie.be

Sachez que je continue chaque jour à chercher de nouvelles solutions pour agir le plus efficacement dans tous les domaines possibles, en recherchant efficacité et cohérence des mesures prises.

Bien cordialement,

Jean-Luc Crucke.